

Dans le cadre des moyens mis en oeuvre pour aider l'enfant et sa famille, l'A.N.C.E. se doit de dénoncer les limites qui s'imposent à l'action des professionnels par le fait qu'un nombre chaque jour croissant de familles se place en situation d'assistés, plus soucieux de bénéficier des aspects financiers que les lois leur octroient, que de se situer en véritable partenaire responsable. Tout n'est pas forcément clair dans la demande des familles et dans l'histoire de l'enfant, et les droits des citoyens appellent aussi leurs devoirs. Ceci renvoie inévitablement à la prévention primaire, d'ordre social. L'évolution de la société au cours des prochaines années doit conduire vers une nouvelle définition des mentalités.

Il convient donc de bien définir une politique d'évaluation, et par conséquent que la conduite des observations et la mobilisation des moyens puissent permettre de faire très tôt le diagnostic des états prépathologiques.

Dans toute collectivité, il faut s'appliquer à connaître les populations à risque comme les facteurs de risques pour en prévenir l'apparition. En vue d'atteindre cet objectif, ne faut-il pas promouvoir une autre prise de conscience des familles, des citoyens et des politiques. Il ne faut pas s'arrêter au regard du technicien, qui pour être primordial, ne doit pas être privilégié.

Actuellement, il nous paraît que l'on soit trop enclin à se poser le problème à court terme et que cette attitude favorise pour partie le développement d'une mentalité d'assistés.